Inscription sur le registre communal

Personnes vulnérables | Canicule & autres risques exceptionnels

La Ville de Chevreuse et son CCAS utilisent ce registre pour vous contacter lorsqu'un plan d'alerte ou d'urgence est activé. L'inscription est gratuite et peut être retirée à tout moment.

1 VOS COORDONNÉES

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse du domicile à Chevreuse :

Téléphone principal :

Autre téléphone :

Courriel :

2 VOTRE SITUATION

Cochez la situation qui vous concerne :
(aucun justificatif médical n'est demandé)

- ☐ 65 ans ou plus, vivant à domicile
- ☐ 60 à 64 ans, reconnu(e) inapte au travail, vivant à domicile
- ☐ Adulte en situation de handicap bénéficiant d'un avantage légal ou d'une pension d'invalidité, vivant à domicile
- ☐ Bénéficiaire de l'APA à domicile, de la PCH ou d'une prestation d'action sociale liée à la perte d'autonomie

3 VOTRE CHOIX CONCERNANT LES SMS

Acceptez-vous que le CCAS de Chevreuse vous envoie des SMS au numéro de mobile indiqué ci-dessus pour vous transmettre des messages liés aux situations d'alerte ou vous contacter au sujet du registre communal ?

☐ Oui, j'accepte de recevoir des SMS. ☐ Non, je ne souhaite pas recevoir de SMS.

Ce choix est facultatif. Vous pouvez le modifier à tout moment auprès du CCAS.
Si aucune réponse n'est cochée, aucun SMS ne vous sera envoyé.
Les SMS ne remplacent pas les autres moyens d'alerte.

4 INFORMATIONS UTILES À DOMICILE

Ces renseignements sont facultatifs.
Indiquez seulement ce qui pourrait aider le CCAS à vous joindre ou à organiser une intervention.
Aucun diagnostic ni traitement médical n'est demandé.

Vivez-vous seul(e) ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne souhaite pas répondre

Disposez-vous d'un moyen de rafraîchir votre logement en cas de forte chaleur ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas

Service d'aide à domicile (si applicable) **:**

Absence prolongée connue :

Du au

5 PERSONNE À PRÉVENIR SI NÉCESSAIRE

Nom :

Prénom :

Lien avec vous :

Téléphone :

Merci d'informer cette personne que son numéro de téléphone peut être utilisé par le CCAS de Chevreuse si la situation le nécessite.

6 VOTRE DEMANDE & VOS AUTRES CHOIX

☐ **Je demande mon inscription sur le registre communal**
et souhaite être contacté(e) en cas d'activation du plan d'alerte et d'urgence.

Souhaitez-vous être contacté(e) au sujet des droits, aides et accompagnements susceptibles de vous concerner ?

☐ Oui ☐ Non

Souhaitez-vous être contacté(e) au sujet d'actions contre l'isolement social ou de repérage de la perte d'autonomie ?

☐ Oui ☐ Non

Vous pouvez modifier ces choix à tout moment.
Sans réponse à une question facultative, le CCAS de Chevreuse ne prendra pas contact avec vous pour ce motif.

Formulaire rempli par :

☐ La personne concernée ☐ Son représentant légal ☐ Un tiers

Si représentant légal ou tiers, nom, prénom & qualité :

Si la demande est faite par un tiers, celui-ci informe la personne concernée ou son représentant légal.
L'inscription ne peut être maintenue en cas d'opposition de leur part.

Fait à :	**Le :**	**Signature :**

Protection de vos données personnelles

Pourquoi ces informations sont-elles recueillies ?
Le Maire de Chevreuse est responsable du registre prévu par l'article L. 121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles. Il sert à organiser un contact lorsque le plan d'alerte et d'urgence est mis en œuvre, à informer sur les droits, aides et accompagnements, et à proposer des actions contre l'isolement social ou de repérage de la perte d'autonomie.
Base juridique : exécution d'une mission d'intérêt public et, le cas échéant, obligation légale prévue par le Code de l'action sociale et des familles.
Les choix relatifs aux contacts complémentaires et aux SMS figurent aux pages précédentes.

Inscription d'office
Si vous êtes bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, de la prestation de compensation du handicap ou d'une prestation d'action sociale versée au titre de la perte d'autonomie par des organismes d'assurance vieillesse, vos données strictement nécessaires sont transmises au Maire par le Département ou la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, sauf opposition de votre part ou, le cas échéant, de la personne chargée à votre égard d'une mesure de protection juridique avec représentation. Pour vous opposer à cette inscription, adressez une demande écrite au Maire de Chevreuse, par l'intermédiaire du service social et du CCAS.

Qui peut consulter ces informations ?
Peuvent avoir accès aux données du registre, à raison de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître :
- Le Maire de Chevreuse ;
- Les agents des services municipaux chargés de l'action sociale et du CCAS, et le cas échéant du CICAS, individuellement désignés et spécialement habilités par le maire.

Seules les personnes nommément désignées par le Maire sont habilitées à enregistrer, traiter, conserver et modifier les données du registre. Elles sont tenues au secret professionnel.

Transmission des données
Les données strictement nécessaires peuvent être transmises aux services sanitaires, aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi qu'aux établissements et services sociaux et médico-sociaux autorisés, pour :
- Organiser un contact périodique avec les personnes répertoriées lorsque le plan d'alerte et d'urgence est mis en œuvre ;
- Proposer des actions visant à lutter contre l'isolement social et repérer les situations de perte d'autonomie ;
- Informer les personnes âgées ou en situation de handicap et leurs proches des dispositifs d'aide et d'accompagnement existants et de leurs droits.

Les données ne sont pas utilisées à des fins électorales ou commerciales.

Combien de temps sont-elles conservées ?
Les données du registre sont conservées en base active tant que les finalités l'exigent, jusqu'au décès ou à la radiation. Les données techniques de traçabilité sont conservées un an. Les informations sont mises à jour régulièrement ; l'absence d'opposition à l'inscription est vérifiée tous les cinq ans. Au terme des délais de conservation, les données sont supprimées.

Demander une modification ou quitter le registre
Vous pouvez demander à tout moment la radiation du registre, la rectification de vos coordonnées ou l'arrêt d'un type de contact, y compris les SMS. Vous pouvez aussi exercer vos droits d'accès, de limitation et d'opposition.
Adressez votre demande au Maire de Chevreuse, par l'intermédiaire du service social et du CCAS :
5 rue de la Division Leclerc, 78460 Chevreuse
social@chevreuse.fr | 01 30 52 15 30

Pour toute question sur la protection des données :
Délégué à la protection des données (DPD)
dpd@cigversailles.fr

En cas de difficulté, vous pouvez saisir la CNIL : www.cnil.fr.

Signalez au CCAS un changement de coordonnées, un déménagement ou une entrée en établissement. Un départ de la commune ou une entrée en établissement vaut demande de radiation.

Références : règlement (UE) 2016/679 ; Code de l'action sociale et des familles, articles L. 121-6-1 et R. 121-1-1 à R. 121-11, modifiés notamment par le décret n° 2026-590 du 3 juillet 2026.